

SOMMATION

ENSUITE D'EXPROPRIATION

REGISTRE FONCIER
DE LA BROYE ET
DU NORD VAUDOIS

par Vallorbe, la Commune
pour réaménagement de la chaussée et création d'un trottoir
Chemin du Contournement

Conformément à la loi d'expropriation, tous les titulaires de droits quelconques sur les immeubles des propriétaires indiqués plus bas sont avisés:

1. qu'un délai de 20 jours leur est imparti pour produire leurs prétentions sur les indemnités indiquées ci-dessous auprès de l'office soussigné,
2. qu'à ce défaut, il ne sera tenu compte de leurs droits que dans la mesure où ils sont révélés par le Registre foncier.

District: Jura-Nord vaudois
EXPROPRIÉS

Commune: Vallorbe
Indemnités

	Fr. à payer par l'expropriant
– PPE 1061-1 à 1061-3 et 1061-5 à 1061-8, Alilaj Real Estate SA, Lonay	688.80
– PPE 1061-4, ArchiPlus Sàrl	111.20
– Parc. 1062, Böhme Edwin et Burnens Chantal	14'000.—
– PPE 1065-1 à 1065-13 (Administrateur: FT Swiss Immo SA, Vernier)	7250.—
– PPE 1065-2, Pushparajah Keerthika	6500.—
– Parc. radiée 1769, Orllati Real Estate SA, Chavannes-près-Renens	2250.—

le 18 février 2025

Le conservateur du registre foncier: M^{me} Gül Kaynak